

INSTITUT de FORMATION VIRGINIE OLIVIER
IFSI
IFAS
Site Sainte-Anne

PROJET PEDAGOGIQUE



2021-2022

L'institut de formation Virginie Olivier du site Sainte-Anne regroupe un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et un Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS). Il est situé sur le site Sainte-Anne du Groupe Hospitalier Universitaire Paris - Psychiatrie & Neurosciences qui comprend les sites de Sainte Anne, de Maison Blanche et de Perray-Vaucluse.

Au cœur de Paris dans un environnement agréable et verdoyant, l'institut est accessible facilement par tous les moyens de communication.

Le projet pédagogique de l'institut de formation Virginie Olivier est en perpétuelle actualisation afin de répondre aux évolutions des métiers d'infirmier et d'aide-soignant en tenant compte des contextes, tant universitaires, territoriaux, européens que réglementaires.

L'année universitaire 2021-2022 s'ouvre sur des évolutions : le nouveau référentiel de formation d'aide-soignant, le développement du processus d'universitarisation de la formation infirmière avec l'université de Paris et la mobilité européenne qui se poursuit avec le renouvellement de la charte Erasmus +.

En effet, à la rentrée 2021, se met en place un nouveau référentiel de formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, basé sur l'acquisition de 5 blocs de compétences et portant la formation à une durée de 44 semaines. Le partenariat avec l'université de Paris et les IFSI partenaires est en perpétuelle évolution et laisse entrevoir des expérimentations attractives pour les professions de santé.

La certification de l'institut se poursuit dans une vision plus globale de l'ensemble des instituts du GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences.

La situation sanitaire reste un élément de contexte à prendre en compte en ce début d'année de formation. L'institut adapte ses modalités d'apprentissage à la situation en développant des méthodes pédagogiques en format hybride entre des temps de formation théorique en présentiel et en distanciel.

L'engagement de chacun dans le processus de formation en tenant compte du contexte sanitaire est le facteur de réussite du dispositif proposé à l'institut.

Vous trouverez dans ce projet 2021-2022 les orientations de l'ensemble de l'équipe des IFSI-IFAS.

Christine ROBIN
Directrice de l'IFSI IFAS Virginie Olivier
Directrice des instituts paramédicaux du
GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences

Sommaire

| | |
|---|----|
| I-Introduction | 4 |
| II-L 'histoire de l'institut | 4 |
| III-La formation | 4 |
| IV-Les tutelles | 5 |
| V- Contexte de la formation | 6 |
| VI- Les orientations pédagogiques à l'institut Virginie Olivier | 7 |
| VII-Les acteurs du dispositif | 10 |
| VIII-Ouverture et diversité..... | 11 |
| IX- Le handicap..... | 11 |
| X- Dynamiques pédagogiques..... | 11 |
| XI- Outils, méthodes, moyens | 12 |
| XII -Organigramme..... | 13 |

I-Introduction

L'institut Virginie Olivier comprend l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS). L'institut fait partie des 4 instituts de formation paramédicaux du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) avec l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) du site Sainte-Anne et l'IFSI du site de Perray-Vaucluse. Ces 4 instituts sont en direction commune par une directrice des soins, direction rattachée à la Direction des Ressources Humaines.

Le GHU créé le 1^{er} janvier 2019 est issu de la fusion du Centre Hospitalier Sainte-Anne, du Groupement Public de Santé de Perray Vaucluse et de l'Établissement Public de Santé de Maison-Blanche initialement regroupés en Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

II-L 'histoire de l'institut

En 1955, l'école forme des infirmiers et des infirmières spécifiquement pour l'exercice professionnel en psychiatrie.

C'est en 1988 que le nom de l'institut est donné à Virginie Olivier, en hommage à une infirmière (1902-1944) qui s'était engagée en 1943 dans la résistance sous le pseudonyme de Charlotte. Elle exerçait à l'hôpital qui pendant l'occupation servait d'asile à des personnes menacées. Elle sera déportée à Ravensbrück où elle décédera en novembre 1944.

III-La formation

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier est basé sur l'acquisition de dix compétences. Ce référentiel a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoirs faire, attitude et comportement.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif.

Le diplôme d'Etat infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens conférant un grade de licence.

L'institut de formation IFSI prépare au Diplôme d'Etat d'infirmier et la convention avec l'université de Paris, créée par la fusion de l'université Paris V-Descartes et l'université Paris VII- Diderot, permet de répondre aux exigences réglementaires en attribuant aux étudiants le grade de licence. De par sa dimension, ce conventionnement apporte un partenariat riche et constructif.

L'IFSI dispose d'un quota de 128 places par année de formation. La sélection des candidats est effectuée via la plateforme parcoursup, pour les candidats bacheliers et par la voie de la formation professionnelle continue pour des candidats en activité professionnelle.

L'institut de formation IFAS prépare au Diplôme d'Etat d'aide-soignant. Il dispose d'un quota de 50 places en formation complète et en cursus partiel. L'arrêté du 7 avril 2020 modifie les modalités de sélection pour l'entrée en IFAS par une modalité identique quel que soit le cursus antérieur des candidats, hors ASHQ et VAE.

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant : « le diplôme d'Etat d'aide-soignant atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification ».

Outre la préparation au DEI et DEAS, l'institut propose **une activité de formation continue**.

IV- Les tutelles

L'institut dépend de tutelles nationales et régionales.

- **L'agence régionale de santé (ARS)** est compétente pour :
 - la gestion des modalités d'accès à la formation ;
 - la présidence de l'instance compétente pour les orientations générales de l'IFSI et le conseil technique de l'IFAS ;
 - l'autorisation d'ouverture et renouvellement des autorisations des instituts (avis) ;
 - l'agrément des directeurs.

- **Le Conseil régional d'Ile de France** (loi n°204-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) est compétent pour :
 - la subvention de fonctionnement ;
 - l'autorisation d'ouverture et renouvellement des autorisations des instituts (décision) ;
 - la détermination des quotas.

En outre, le conseil régional d'Ile-de-France est responsable des aides attribuées aux élèves et aux étudiants inscrits dans les instituts de formation. L'attribution est soumise aux critères d'éligibilité.

- **La Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS)** est compétente pour :
 - la présidence des jurys de diplomation.

- **Le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences** est compétent pour :
 - la gestion des personnels, du budget et les travaux d'investissement.

V- Contexte de la formation

Les évolutions sociologiques et épidémiologiques, tant en France que dans l'Union Européenne, entraînent un accroissement des demandes en soins et d'accompagnement dans le champ médico-social.

La politique sanitaire nationale qui intègre ces nouvelles données, fait évoluer l'organisation des structures et la pratique des soignants. La crise sanitaire liée à la COVID-19 en est un exemple concret qui illustre ces évolutions à poursuivre.

Le projet pédagogique de l'IFSI Virginie Olivier s'appuie sur ces changements et adapte la logique pédagogique et le contenu aux compétences visées.

La responsabilité des soignants et la capacité à faire face à la complexité des situations de soins sont des déterminants essentiels de la compétence infirmière en particulier pour :

- répondre aux besoins de la population notamment en regard du vieillissement de la population et des crises sanitaires existantes ;
- adapter l'offre de soins aux besoins des usagers dans le respect de la qualité des soins, de la sécurité des patients, dans une logique d'efficience qui s'articule autour de territoires de santé ;
- travailler en coordination et en complémentarité avec les différents acteurs de réseaux de soins pour assurer la continuité des soins tant sur le plan national qu'euro péen ;
- mettre en œuvre la coopération entre les différentes structures, entre la ville et l'hôpital, entre les différents professionnels dans le champ médical et médico-social ;
- promouvoir une analyse situationnelle intégrant la famille et les aidants ; cette articulation devenant un levier incontournable d'une qualité de prise en charge ;
- participer à l'évolution des techniques médicales, d'information et de communication (TIC) ;
- développer les qualités professionnelles telles que la polyvalence, la mobilité, l'adaptation, la connaissance des langues vivantes ;
- participer au développement de la recherche et de s'inscrire dans la nécessité de se former tout au long de sa vie professionnelle et d'enrichir ses connaissances en sciences humaines, sociales, économiques, éthique et langues vivantes.

Compte tenu de ce contexte sanitaire et social, le professionnel se définit comme suit :

- Compétent : sa compétence doit lui permettre de faire preuve de capacité d'adaptation au contexte par une polyvalence et une réactivité aux situations rencontrées dans différents secteurs d'activité,
- Acteur de la prévention et de l'éducation (en santé et thérapeutique),
- Soignant intégrant sa prise en soins dans une dimension interprofessionnelle.

Le profil attendu de l'infirmier

Le métier d'infirmier se décline en dix compétences qui sont à acquérir par les étudiants en six semestres de formation. Elles servent de cadre de référence pour le dispositif de formation.

Ces dix compétences sont acquises pour un exercice infirmier hospitalier et extrahospitalier.

Le profil attendu de l'aide-soignant

Le référentiel de formation d'aide-soignant se décline en 5 blocs de compétences qui sont à acquérir par les élèves en 44 semaines de formation. Ces blocs regroupent 11 compétences déclinés en 10 modules.

Les compétences de l'aide-soignant et de l'infirmier à acquérir en fin de formation sont construites tout au long du cursus d'apprentissage.

VI- Les orientations pédagogiques à l'institut Virginie Olivier

Dans le contexte exposé, il est indispensable de préciser les orientations pédagogiques qui vont permettre d'éclairer l'ensemble du dispositif.

L'organisation de la formation en IFSI

La formation est organisée en transversalité

La notion de transversalité doit être lue comme la responsabilité des unités d'enseignement du référentiel de formation répartie sur l'ensemble de l'équipe pédagogique, chaque formateur étant en charge de plusieurs unités d'enseignement sur les 3 ans de formation.

L'organisation de l'équipe pédagogique permet d'assurer 4 fonctions - clés :

- **un suivi de la progression des étudiants en continu sur les 3 ans**

Chaque formateur est référent d'un groupe d'étudiants pour assurer leur suivi pédagogique sur les 3 ans de formation.

- **le pilotage et la coordination des enseignements**

La coordination des enseignements théoriques et cliniques est assurée :

- au niveau du pilotage des enseignements théoriques par une coordinatrice pédagogique, cadre supérieure de santé, membre de l'équipe de direction,

- au niveau du pilotage des enseignements cliniques par une coordinatrice des stages et des relations internationales, cadre supérieure de santé, membre de l'équipe de direction.

- **la liaison entre l'IFSI et les différents terrains de stage**

La gestion des places de stage du GHU, pour les formations infirmière et aide-soignante, est assurée au niveau de l'IFSI. Cette gestion permet un partenariat fort avec l'établissement support et avec les instituts de formation partenaires.

Le partenariat privilégie l'IFSI de Perray, institut en direction commune avec l'institut Virginie Olivier.

Chaque formateur, référent de différents terrains de stage assure la liaison IFSI / stage en lien avec la coordinatrice des stages de l'institut.

- **le partenariat universitaire**

L'équipe pédagogique a forgé depuis plusieurs années un partenariat solide avec l'université de Paris. Le travail de mutualisation, de co construction des enseignements avec les universitaires et les IFSI partenaires a permis la mise en place d'un projet pédagogique innovant.

Les orientations du projet pédagogique 2021-2022 **en IFSI** se déclinent autour de 3 axes :

- Le suivi pédagogique
- Les unités intégratives
- La recherche

a) Le suivi pédagogique

Le suivi de la progression des étudiants en continu sur les 3 ans est confié à un formateur référent d'un groupe d'étudiants avec des temps de suivi individuel et des temps collectifs.

Le suivi pédagogique vise, entre autre, l'apprentissage de l'analyse de la pratique professionnelle (APP).

L'APP est abordée comme une méthode pédagogique qui s'appuie sur le modèle socioconstructiviste. Ce modèle définit l'apprentissage comme un processus dans lequel l'étudiant se construit lui-même une représentation interne sur la connaissance, une interprétation personnelle de l'expérience vécue. Cette représentation est en constante modification, sa structure et les liens forment la base sur laquelle les connaissances futures viendront s'ancrer.

Les interactions entre pairs sont sources de développement dès lors qu'elles suscitent des conflits socio- cognitifs à même de modifier les représentations de l'apprenant.

Ainsi, l'APP inscrit l'étudiant dans un processus de **professionnalisation** à partir de l'évolution de ses représentations, la finalité de cette méthode visant l'atteinte par l'étudiant d'un positionnement professionnel.

b) Les unités intégratives

Dans cette formation en alternance intégrative, le référentiel vise l'acquisition des 10 compétences du métier entre la formation théorique qui se décline en unités d'enseignement (UE) dont les unités d'intégration (UI) et la formation clinique. L'unité d'intégration (UI) participe à la dynamique de professionnalisation par l'acquisition des compétences infirmières. Elle permet de combiner les ressources (savoirs, représentations, aptitudes) et de faciliter leur mobilisation dans une situation de soins. En ce sens, les unités d'enseignement sont des ressources des unités d'intégration.

L'unité d'intégration doit permettre à l'étudiant de s'inscrire dans un processus de professionnalisation en mobilisant ses savoirs, en faisant évoluer ses représentations et en lui permettant de prendre conscience de ses aptitudes.

c) La recherche

Depuis plusieurs années, le renforcement de la science clinique infirmière s'invite au sein du métier d'infirmier et de la formation initiale. Ceci contribue à la valorisation et à la reconnaissance des expertises soignantes infirmières, notamment au travers la mise en œuvre de projets de recherche en soins infirmiers.

Il semble donc utile et nécessaire de contribuer au développement de cette identité professionnelle infirmière dans sa composante « recherche » dès la formation initiale en prenant appui sur un processus recherche.

Dans ce cadre, l'enseignement de la méthodologie de la recherche est pensé en favorisant la progressivité et la transversalité sur les 3 années de formation.

L'organisation de la formation en IFAS

La formation est assurée par des cadres de santé formateurs qui assurent le suivi pédagogique des élèves.

L'ensemble de l'équipe participe à la formation des élèves.

Le pilotage et la coordination des enseignements théoriques et cliniques sont assurés par la même coordinatrice que pour la formation infirmière.

Des méthodes pédagogiques adaptées et innovantes sont proposées aux élèves afin de favoriser leur progression dans l'acquisition des compétences visées.

L'accompagnement des apprenants **en IFAS** s'appuie sur 3 modalités d'intervention :

- L'accompagnement pédagogique individualisé (API)
 - Le suivi pédagogique individualisé (SPI)
 - Des travaux personnels guidés (TPG)
-
- a) L'accompagnement pédagogique individualisé (API)** d'une durée de 35 h est organisé dans les 3 premiers mois de la formation. Il permet au formateur d'identifier les besoins spécifiques des élèves afin de les aider à suivre la formation et à formaliser leur projet professionnel.
 - b) Le suivi pédagogique individualisé (SPI)** d'une durée de 7 h poursuit l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation.
 - c) Des travaux personnels guidés (TPG)** d'une durée de 35 h peuvent être répartis au sein des différents modules. Collectifs ou individuels, ces travaux visent des temps d'intégration de connaissances et d'appropriation d'outils et/ou de méthodes pédagogiques pour faciliter la réussite des élèves.

VII- Les acteurs du dispositif

La pédagogie est centrée sur la personne de l'apprenant. La formation permet un parcours, en partie, individualisé et personnalisé. Il est entendu par personnalisé et/ou individualisé : adapté au projet de l'étudiant ou de l'élève et à son niveau d'apprentissage.

L'apprenant est au centre du processus dynamique d'apprentissage.

Le cadre de santé formateur

- Offre à l'étudiant ou à l'élève les moyens d'apprendre grâce à :
 - des outils méthodologiques adaptés et innovants ;
 - un fonds documentaire adapté ;
 - un environnement favorable à l'apprentissage et à la concrétisation du projet professionnel ;
 - une étroite collaboration avec les enseignants universitaires.

- Conseille : il apporte un appui méthodologique à l'étudiant / élève tant pour apprendre que pour s'auto évaluer et ainsi suivre sa propre progression.

- Aide l'étudiant et l'élève à déterminer ses besoins en formation afin de faciliter la construction d'un parcours professionnalisant.

Au sein de l'équipe, il est responsable de l'ingénierie de formation (stratégies et moyens pédagogiques) en cohérence avec le projet pédagogique.

Dans ce cadre, le formateur travaille en collaboration avec ses collègues, les professionnels sollicités pour leur domaine de compétence et les universitaires pour les étudiants infirmiers.

L'accompagnement prend en compte la singularité de l'apprenant dans le processus d'acquisition d'autonomie et dans la construction des compétences.

La volonté pédagogique est de permettre à l'étudiant et à l'élève :

- d'élargir ses connaissances afin qu'il puisse en assurer le transfert dans son environnement professionnel et favoriser son développement personnel ;
- d'acquérir une autonomie dans les apprentissages.

Afin de faciliter l'acquisition des compétences professionnelles, l'équipe pédagogique de l'institut Virginie Olivier a choisi de privilégier le développement :

- de la curiosité et du questionnement ;
- de l'autonomie ;
- de l'habilité relationnelle ;
- du sens du travail en équipe.

L'étudiant infirmier / l'élève aide-soignant

- S'engage dans sa formation professionnelle dans une dynamique individuelle et collective.
- Construit son identité professionnelle, accompagné par les professionnels de santé.
- Se positionne en s'inscrivant dans un processus d'autoévaluation et en faisant des choix qu'il est capable d'argumenter.

Les partenaires de stage

- Offrent à l'étudiant des situations de soins, sources de construction des savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'acquisition des compétences.
- Participent à la construction et à l'évaluation des compétences acquises de l'étudiant et de l'élève.

L'université

- Offre un projet pédagogique commun à 16 IFSI en mutualisant des enseignements par un travail collaboratif très fort entre les IFSI et les universitaires (construction des TD en commun).

VIII- Ouverture et diversité

L'institut s'inscrit dans un multi partenariat tant avec les IFSI et IFAS franciliens et européens qu'avec des structures de soins.

La relation avec les IFSI et les IFAS s'articule autour d'échanges de réflexions pédagogiques.

Avec les structures de soins, elle permet une ouverture dans la découverte de la diversité du système de santé et des professionnels y travaillant.

Cette richesse s'appuie également sur la possibilité, pour l'étudiant infirmier et l'élève aide-soignant d'effectuer des stages en mobilité internationale et en Europe via la charte ERASMUS +.

Ces stages sont des opportunités supplémentaires qui participent à la construction du projet professionnel de l'étudiant infirmier et de l'élève aide-soignant.

L'institut entretient avec l'ensemble des partenaires de stage, des relations privilégiées, permettant de prendre appui sur l'expertise des professionnels dans la relation de soins, de construire le raisonnement clinique, de travailler le questionnement éthique et de favoriser la professionnalisation.

Par ailleurs, la dimension universitaire du GHU impulse un esprit de recherche.

IX- Le handicap :

L'IFSI est engagé dans une politique d'accueil d'étudiants en situation de handicap en lien avec le GHU et conformément à la réglementation des instituts de formation paramédicaux. Un référent handicap est identifié. Il est en lien avec le service « accompagnement santé et handicap » de l'Université de Paris.

X- Dynamiques pédagogiques

- **Complémentarité des formations aide-soignante et infirmière**

La collaboration pluri professionnelle entre aide-soignant et infirmier s'élabore dès l'apprentissage en institut. Cela se traduit au travers de temps d'enseignements communs, permettant un travail de réflexion professionnelle et des temps de formation clinique.

- **Aide à la réussite :**

L'accompagnement pédagogique à l'institut et en stage est une priorité afin d'aider l'étudiant et l'élève dans sa progression.

- **Démarche qualité :**

L'institut s'inscrit dans une démarche continue de la qualité : tous les acteurs du système de formation sont mobilisés dans la démarche qualité, dans une dynamique globale d'amélioration de la qualité de la formation. Ce travail collectif a abouti à l'obtention du certificat d'excellence EFQM en 2019. Cette démarche se poursuit vers une réflexion d'harmonisation d'une démarche qualité unique pour tous les instituts de formation du GHU.

- **Mobilité internationale :**

L'étudiant et l'élève ont la possibilité de réaliser des stages dans le programme ERASMUS +. L'étudiant peut effectuer des mobilités en ENM et/ou à l'international.

La charte ERASMUS+ est reconduite pour les 6 années à venir avec une ouverture pour l'IFAS.

XI- Outils, méthodes, moyens

- **La simulation en santé est un axe commun aux 2 formations et a été initié à l'institut depuis plusieurs années**

« La simulation en santé est une méthode pédagogique qui facilite l'acquisition de connaissances, de compétences et de comportements adaptées par une « mise en situation » La simulation permet un apprentissage et/ou un perfectionnement des pratiques et des compétences techniques ou non techniques, par exemple relationnelles ou organisationnelles, au cours de procédures, de situations cliniques ou de gestes « simulés » comportant des objectifs de formation et d'analyse des pratiques. » (Instruction de la DGOS N°PF2/2013/383 du 19 novembre 2013 relative au développement de la simulation en santé).

Ce dispositif pédagogique favorise la posture réflexive en permettant à l'étudiant et à l'élève de prendre conscience des liens qui existent entre les savoirs et les actions. « **Le but est de permettre aux étudiants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels.** »

Des plateformes de simulation en pédagogie sont à disposition : salles de simulations à l'institut et plateforme Illumens –Université, « serious games »

- **La formation hybride**

Le contexte sanitaire a obligé à repenser les méthodes pédagogiques. Des dispositifs d'enseignement à distance ont été mis en place pour l'année 2020-2021 et seront reconduits en 2021-2022. La formation hybride est en perpétuelle évolution à l'institut tant sur le plan pédagogique qu'organisationnel.

Des plateformes d'apprentissage sont à disposition en présentiel et distanciel (IFSI et université) : Moodle, Quizz-box, vidéos et tutoriels, logiciel de messagerie, apprentissage anglais (English Word), remise à niveau en français (Projet Voltaire).

- **Les ressources documentaires**

Le partenariat universitaire permet aux étudiants infirmiers l'accès à la bibliothèque universitaire (BU) en ligne et en présentiel. Le centre de documentation de l'institut offre un fonds documentaire complémentaire nécessaire à la formation infirmière et aide-soignante.

X- Organigramme

